



RAVINE LA FAIM

Point de vue sur le cirque de Salazie depuis la forêt de Dioré

Géographie

Le canyon de la Ravine la Faim est situé sur le territoire communal de Salazie. C'est un affluent de la rivière du Mât.

Les premières émergences pérennes apparaissent entre 600 et 750 mètres d'altitude à la faveur d'une transition lithologique entre les dépôts ignimbritiques de Salazie et les coulées sous-jacentes de basalte à olivine de la phase II du Piton des Neiges¹.

Milieux

Le canyon de la Ravine la Faim est situé au sein de l'étage mégatherme hygrophile. La partie inférieure de la marche d'approche traverse des formations secondaires exogènes jusqu'au sommet de la grande cascade. Cette partie ne comporte pas d'intérêt floristique particulier mis à part quelques ligneux indigènes résistants, étouffés par un cortège exogène à goyavier *Psidium cattleianum*, trène *Ligustrum robustum*, bambou balais *Thysanolaena latifolia*, galabert *Lantana strigocamara* ou encore fausse jouvence *Ageratina riparia* (a).

Au-delà des dernières cordes de sécurité, la végétation change radicalement. La barre rocheuse a limité l'accessibilité du secteur et les défrichements associés. Dès lors, on entre dans la partie la plus remarquable du canyon.

Les anciens glissements gravitaires sont recouverts de fourrés indigènes pionniers à branle vert *Erica reunionnensis* et bois de rempart *Agarista salicifolia* qui tendent à s'enrichir en ligneux divers des stades dynamiques ultérieurs (b). Là où la pente est la plus forte et ne permet pas l'accumulation suffisante de matière organique, ces mêmes fourrés se maintiennent dans le temps.



1. Lacquement, F., & Nehlig, P. (2014). Carte géologique des cirques du Massif du Piton des Neiges (Île de La Réunion, France). Géologie de la France, n° 1, p. 67-110.



Cascade en rideau et végétation hygrophile.

Plus haut, on entre dans des forêts indigènes mégathermes hygrophiles à petit natte *Labourdonnaisia calophylloides* et takamaka *Calophyllum tacamahaca*². La strate herbacée y est dense grâce au recouvrement important de la paille sabre *Machaerina iridifolia*. Cette cypéracée indigène joue un rôle majeur en limitant la germination des espèces exogènes. On observe un recrutement important sur l'ensemble des espèces du cortège, toutes présentes à des stades de développement différents. La strate épiphytique est bien développée avec un grand nombre de fougères et d'orchidées indigènes parfois menacées.

Sur les berges de la ravine la Faim, les secteurs les plus préservés sont recouverts de prémanteaux indigènes à bois de source blanc *Boehmeria stipularis*, tandis que les autres, plus dégradés, se développent en fourrés exogènes à califon *Strobilanthes hamiltonianus* ou bois de chapelet *Boehmeria penduliflora* (d).

En second plan, on distingue des forêts de moyenne altitude à corce blanc *Homalium paniculatum* et mahot blanc *Dombeya ciliata* envahies par le champak *Magnolia champaca*, présent en grand nombre dans la zone.

A partir du R2, la verticalité des berges limite l'implantation de la végétation. L'hygrométrie élevée, combinée au faible ensoleillement, favorise le développement cryptogamique sur les parois et les rochers. Les falaises se parent de voiles ptéridophytiques, souvent indigènes, à *Ctenitis spp.*, *Sphaerostephanos spp.* ou *Selaginella spp.* (e). Cependant, on constate une avancée de la fausse jouvence qui tend à supplanter les formations natives.

Enfin, le reste du canyon ne présente pas d'intérêt floristique particulier. Les berges de la rivière du Mât, régulièrement remobilisées par les crues violentes, sont vite recolonisées par des espèces exogènes envahissantes.

Pour résumer, la relique de forêt située entre les dernières cordes et le fond de la ravine de la Faim constitue l'élément le plus remarquable du canyon. Protégée par une topographie accidentée, elle a échappé, en grande partie, aux pressions anthropiques, permettant le maintien des écosystèmes dans un excellent état de conservation. **Il s'agit de l'une des plus belles reliques de forêt de basse altitude humide observable en canyon à La Réunion.**

Pour préserver son intégrité, il conviendra :

- de limiter l'introduction d'espèces exogènes sur le site en encourageant le nettoyage des vêtements et des semelles avant l'escalade de la barre rocheuse ;
- de canaliser les passages sur la trace existante en mettant en place un balisage adapté ;
- de limiter autant que possible les coupes d'entretien.



d



e

Une flore à préserver



Court échantillon de la diversité indigène rencontrée sur l'ensemble du parcours

Bois de banane, *Xylopia richardii*, LC

Arbre endémique de La Réunion et de Maurice. Peu commun dans les forêts de basse altitude humides.

Il se reconnaît à ses feuilles simples, alternes, à limbe elliptique de couleur vert foncé traversé par une nervure jaunâtre bien visible. La couleur de ses feuilles contraste avec son écorce marron foncé.

L'espèce, protégée par arrêté ministériel, titre son nom de ses fruits en forme de petites bananes.

Calanthe sylvatica, LC

Espèce d'orchidée terrestre, présente à La Réunion, à Maurice et dans plusieurs régions d'Afrique tropicale. Elle fréquente principalement les sous-bois humides des forêts de moyenne altitude et de montagne.

Elle développe une rosette de grandes feuilles lancéolées, pouvant atteindre 60 centimètres de long.

Les fleurs sont de couleurs variables (rose, blanc, pourpre, jaune...).

Antrophyopsis gigantea, LC

Espèce de fougère commune, endémique de La Réunion et de Maurice (très rare). Principalement épiphyte, elle affectionne les sous-bois des forêts de basse et moyenne altitude humides.

Les frondes sont simples et dressées et peuvent dépasser 80 centimètres de longueur. La fougère est très proche de la langue de bœuf commune mais se différencie par une base épaisse et élargie.

Paille sabre, *Machaerina iridifolia*, LC

Cypéracée indigène de La Réunion, très commune de 0 à plus de 2000 mètres d'altitude. C'est une espèce pionnière et stolonifère qui apparaît dans les premiers stades de la colonisation végétale des coulées de lave. Les feuilles sont linéaires et flexibles et peuvent atteindre 170 centimètres de longueur.

Son fort pouvoir de recouvrement permet de limiter la germination et le développement des espèces exogènes envahissantes.



Bégonia, *Begonia salaziensis*, VU

Petit bégonia endémique de La Réunion et de Maurice (très rare) qui peut rapidement se confondre avec les autres espèces du genre cultivées dans les jardins. Outre la forme atypique de son limbe, les fruits du *Begonia salaziensis* ne sont pas ailés, ce qui constitue un caractère important pour la détermination de cette espèce.



Takamaka, *Calophyllum tacamahaca*, LC

Grand arbre endémique de La Réunion et de Maurice. Commun dans les forêts humides de basse altitude.

L'écorce du Takamaka est de couleur jaunâtre, ponctuée de larges lenticelles. Les feuilles sont simples et opposées. La nervure médiane est bien marquée, jaunâtre également, et les nervures secondaires disposées parallèlement. La sève du Takamaka contient du latex.



Bois de balai, *Memecylon confusum*, LC

Arbuste endémique de La Réunion présent dans les forêts de basse et moyenne altitude humide.

Les feuilles sont de petite taille, de forme ovale, simples, opposées et décussées. Le pétiole peut être légèrement rougeâtre.

L'aspect général de la plante et de ses feuilles fait penser à la cerise à côtes.



Liane de lait, *Trichosandra borbonica*, EN

Liane ligneuse endémique de La Réunion, en danger d'extinction.

C'est une plante discrète des forêts de basse et moyenne altitude.

Les feuilles sont opposées. Le limbe est glabre, elliptique à subcirculaire, pouvant être acuminé au sommet. La face inférieure porte une coloration grisâtre. Le pétiole est court et légèrement recourbé. C'est une plante à latex.

